

### En une dizaine d'années, des ATC malmenés...

Il y a 10 ans, les agents techniques des collèges étaient pleinement intégrés à l'éducation nationale, les mobilités entre collèges et lycées étaient possibles... puis la décentralisation est passé par là... Nous sommes passés d'un fonctionnement État où nous étions unis dans le mode de gestion à un rattachement départemental avec de nouvelles difficultés liées à la double hiérarchie...

Puis le département a commencé à casser notre service public en fermant 5 cuisines centrales sur 7, en privatisant l'entretien et la restauration de 4 collèges, en diminuant l'effectif, en augmentant la charge de travail, en maintenant des agents dans la précarité, en ne remplaçant pas les absences.....

Pour tenir, la conscience professionnelle et la solidarité entre collègues sont devenues de plus en plus indispensables...

Et à présent, le département veut aller encore plus loin en externalisant nos missions, nos emplois, nos droits auprès d'une « SEMOP » (Société d'économie mixte à opération unique)...

**Soyons clair, ce n'est pas pour améliorer nos conditions de travail, ni la qualité du service public !**

Article La Gazette en Yveline du 01.11.2017

#### En bref

#### YVELINES Collèges : un partenariat public-privé pour entretien et cantines ?

Annoncée par le conseil départemental aux organisations du personnel fin septembre, cette nouvelle est rejetée en bloc par la CGT.

Les 800 fonctionnaires territoriaux chargés de la restauration scolaire et de l'entretien des 116 collèges des Yvelines seront-ils bientôt sous un autre statut ? Le conseil départemental a en effet annoncé aux organisations représentatives du personnel, fin septembre, son souhait de former une société d'économie mixte avec un actionnaire majoritaire privé, pour assurer ces missions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

chain. « Nous ne pouvons pas accepter cette privatisation d'une mission fondamentale de service public dans les Yvelines », s'indigne la CGT dans un communiqué de presse envoyé la semaine dernière. Le syndicat prévient des négociations à venir : « Un très léger assouplissement de la forme ne suffira pas à apaiser notre colère. »

#### « Rien n'est encore fait »

Au conseil départemental, l'on met en avant des négociations pas encore entamées avec les organisations syndicales. « Rien n'est encore fait, on est encore dans la phase de concertation », rassure ainsi Cécile Dumoulin (LR), vice-présidente du conseil départemental déléguée aux collèges.

**« Nous ne pouvons pas accepter cette privatisation »**

Une délibération sur le sujet sera soumise au vote des conseillers départementaux en décembre pro-

Cette privatisation ne peut que diminuer les budgets des établissements scolaires et en premier lieu la masse salariale. Une partie du budget se volatilise en dividendes pour les actionnaires et en rémunération des membres du Conseil d'Administration de la SEMOP.

**Faire rentrer une logique marchande dans les services publics ne pourra que dégrader nos conditions de travail, renforcer la précarité de l'emploi et amoindrir la qualité des prestations.**

**Voulons-nous de cela ?**

Le programme vient de changer dans les Yvelines, nous allons étudier le démantèlement des services publics...



## Le passage à la SEMOP va fragiliser nos droits, nos emplois, nos missions :

Quelle garantie de ne pas changer d'établissement à court moyen ou long terme ?

Qui va gérer les primes, les horaires, les congés, les droits individuels et collectifs ? Comment vont-ils évoluer ?

Quel risque de division du personnel entre ceux de droits publics détaché ou mis à disposition et les agents de droit privé ? Quelle mise en concurrence ?

Quels reclassements possibles en cas d'inaptitude physique ?

Quels seront les conséquences d'une triple hiérarchie (EN, CD 78, SEMOP) ?

Quelle garantie qu'une mise à disposition ou un détachement obtenu la ou les première(s) année(s) soit renouvelé ensuite ? Quels reclassements possibles ?

Quelle est la réalité du choix des agents entre garder son emploi en passant au privé et perdre son poste ?

**En quoi les promesses faites par le CD 78 engageraient le futur prestataire privé SODEXO, ELIOR, COMPASS ou autres ??**



**Non, les promesses du CD 78 n'offrent pas les garanties nécessaires !  
Oui, avec la SEMOP nous allons vers du moins bien...**

## D'autres perspectives sont possibles !

Le département prétend qu'il souhaite « améliorer et moderniser la qualité du service offert aux familles Yvelinoises » ? **Alors, qu'il applique les mesures proposées par la CGT et expérimentées ailleurs ! :**

- ✓ Ré internalisation du privé pour harmoniser les pratiques, les modes de gestions des établissements et les droits des agents en réaffirmant les principes du service public.
- ✓ Renforcement des équipes, notamment par le recrutement des CUI qui répondent à un besoin permanent
- ✓ Création d'équipes mobiles d'agents titulaires en charge de pourvoir aux remplacements (maladies)
- ✓ Un plan de titularisation des agents contractuels
- ✓ Des règles de mobilités plus souples dans le cadre d'une convention avec la région Ile de France et les départements limitrophes, pour faciliter la mobilité choisie pour un lycée ou un collège de la région.
- ✓ Le développement de la cuisine sur place, avec des circuits courts et le développement du bio.
- ✓ L'application d'une tarification du coût de la cantine dégressif selon les ressources des familles
- ✓ Un plan de prévention Hygiène et sécurité pour diminuer les risques des agents par une amélioration des conditions de travail.
- ✓ Un plan de formation enrichie pour évoluer dans sa carrière et anticiper une éventuelle reconversion

Pour nos emplois, pour nos droits, pour le service public,  
dès aujourd'hui, le département peut faire mieux !

*Ne restons pas isolés, organisons-nous,  
Ensemble, défendons nos droits et nos missions !*



### Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite :  me syndiquer     prendre contact     participer à une formation accueil

Nom – Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Établissement : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Bulletin à retourner à :**

Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles ou [cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr),

Tel 06.71.78.55.10.